

RCS : MELUN Code greffe : 7702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00460 Numéro SIREN : 750 976 938 Nom ou dénomination : A2M TP
--

Ce dépôt a été enregistré le 19/12/2019 sous le numéro de dépôt 13232

Greffe du tribunal de commerce de MELUN



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 19/12/2019

Numéro de dépôt : 2019/13232

Déposant :

Nom/dénomination : A2M TP

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 750 976 938

N° gestion : 2012 B 00460





13232

A2MTP

29 RUE FRANCOIS DE TESSAN

77330 OZOIR LA FERRIERE

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

certifié conforme à l'original

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		30/06/2019			30/06/2018
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	44 813	32 335	12 478	14 595
	Autres immobilisations corporelles	80 866	68 608	12 258	22 696
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
COMPTES DE REGULARISATION	Prêts				
	Autres immobilisations financières	10 056		10 056	10 056
	TOTAL (II)	135 734	100 943	34 791	47 347
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
COMPTES DE REGULARISATION	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	279 412		279 412	220 824
	Autres créances	9 702		9 702	46 948
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	215 557		215 557	5 365
	Charges constatées d'avance	19 328		19 328	16 878
	TOTAL (III)	524 000		524 000	290 015
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		659 734	100 943	558 791	337 363
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an				10 056	10 056
(3) dont créances à plus d'un an					

Bilan Passif

Etat exprimé en euros		30/06/2019	30/06/2018
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	40 000	40 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	4 000	4 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	70 142	160 553
	Résultat de l'exercice	199 662	(90 411)
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	313 804	114 142
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		2 759
	Emprunts et dettes financières divers	109	44
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	123 391	119 830
	Dettes fiscales et sociales	121 487	100 587
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	244 987	223 220
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	558 791	337 363
Résultat de l'exercice exprimé en centimes			
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	199 661,81	(90 410,74)
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	244 987	223 220
			367



Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

30/06/2019

30/06/2018

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	1 471 447		1 471 447	1 311 971
	Montant net du chiffre d'affaires	1 471 447		1 471 447	1 311 971
	Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges Autres produits			22 225 6	4 262
Total des produits d'exploitation (1)				1 493 678	1 316 233
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements Variation de stock			260 144	320 943
	Autres achats et charges externes			528 016	570 548
	Impôts, taxes et versements assimilés			12 198	11 254
	Salaires et traitements			293 875	313 637
	Charges sociales du personnel			151 866	165 787
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements : - sur immobilisations - charges d'exploitation à répartir			18 095	23 988
	Dotations aux dépréciations : - sur immobilisations - sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			17	
Total des charges d'exploitation (2)				1 264 210	1 406 156
RESULTAT D'EXPLOITATION				229 467	(89 923)

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

30/06/2019

30/06/2018

RESULTAT D'EXPLOITATION		229 467	(89 923)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)	6	18
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		6	18
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	72	344
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		72	344
RESULTAT FINANCIER		(67)	(325)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		229 401	(90 248)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		2
	Sur opérations en capital		420
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		422
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	455	585
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles		455	585
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(455)	(162)
PARTICIPATION DES SALAIRES			
IMPOTS SUR LES BENEFICES		29 284	
TOTAL DES PRODUITS		1 493 684	1 316 674
TOTAL DES CHARGES		1 294 022	1 407 084
RESULTAT DE L'EXERCICE		199 662	(90 411)

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) dont produits concernant les entreprises liées
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées



M. W.

Soldes Intermédiaires de Gestion

Etat exprimé en euros	01/07/2018 30/06/2019	12 mois	01/07/2017 30/06/2018	12 mois	Ecart	%
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 471 447	100,00	1 311 971	100,00	159 475	12,16
Ventes de marchandises						
- Achats de marchandises						
- Variation stocks de marchandises						
MARGE COMMERCIALE						
Production vendue : Biens						
+ Production vendue : Travaux	1 471 447	100,00	1 311 971	100,00	159 475	12,16
+ Production vendue : Services						
+ Variation production stockée						
+ Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE	1 471 447	100,00	1 311 971	100,00	159 475	12,16
PRODUCTION + MARGE COMMERCIALE	1 471 447	100,00	1 311 971	100,00	159 475	12,16
- Achats stockés approvisionnement	260 144	17,68	320 943	24,46	(60 799)	-18,94
- Variation des stocks et approvisionnement						
- Achats de sous-traitance	231 671	15,74	283 666	21,62	(51 994)	-18,33
- Achats non stockés	78 354	5,32	76 275	5,81	2 079	2,73
- Autres charges externes	217 991	14,81	210 607	16,05	7 383	3,51
VALEUR AJOUTEE PRODUITE	683 286	46,44	420 481	32,05	262 806	62,50
+ Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes sur rémunérations	2 678	0,18	2 189	0,17	489	22,35
- Autres impôts et taxes	9 519	0,65	9 065	0,69	454	5,01
- Salaires et traitements	293 875	19,97	313 637	23,91	(19 761)	-6,30
- Charges sociales	151 866	10,32	165 787	12,64	(13 921)	-8,40
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	225 348	15,31	(70 197)	-5,35	295 545	421,02
+ Reprises sur amortissements et provisions						
+ Autres produits d'exploitation	6				6	
+ Transfert de charges d'exploitation	22 225	1,51	4 262	0,32	17 963	421,46
+ Dotations aux amort., dépréciations et provisions	18 095	1,23	23 988	1,83	(5 893)	-24,57
- Autres charges de gestion courante	17				17	
RESULTAT EXPLOITATION	229 467	15,59	(89 923)	-6,85	319 390	355,18
+ Quote-part sur opérations en commun						
+ Produits financiers	6		18		(12)	-68,40
- Quote-part sur opérations en commun						
- Charges financières	72		344	0,03	(271)	-78,94
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	229 401	15,59	(90 248)	-6,88	319 649	354,19
Produits exceptionnels			422	0,03	(422)	-100,00
- Charges exceptionnelles	455	0,03	585	0,04	(130)	-22,17
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(455)	-0,03	(162)	-0,01	(293)	-180,26
- Participation des salariés						
- Impôts sur les bénéfices	29 284	1,99			29 284	
RESULTAT DE L'EXERCICE	199 662	13,57	(90 411)	-6,89	290 073	320,84

Tableau de Financement

Etat exprimé en euros

Etat en valeurs brutes

30/06/2019

30/06/2018

Début d'exercice

Fin d'exercice

Emplois/Ressources

Emplois/Ressources

ACTIF CIRCULANT					
	Stocks				
	Clients	220 824	279 412	58 588	(98 380)
	Autres créances	63 827	29 031	(34 796)	(2 833)
	TOTAL ACTIF CIRCULANT	284 651	308 443	23 792	(101 213)

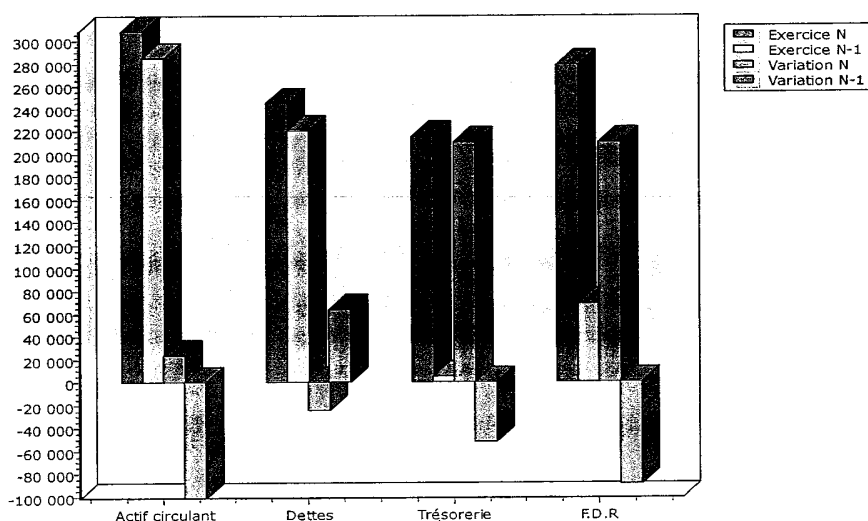
DETTES A COURT TERME					
	Fournisseurs	119 830	123 391	(3 561)	32 566
	Fournisseurs d'immobilisations				
	Autres dettes	100 587	121 487	(20 899)	31 316
	TOTAL DETTES A COURT TERME	220 417	244 878	(24 461)	63 882

	BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	64 233	63 565	(668)	(37 331)
--	------------------------------	--------	--------	-------	----------

TRESORERIE					
	Disponible	5 365	215 557	210 193	(52 048)
	Concours bancaires courants & soldes créditeurs de banque	367		(367)	51
	TOTAL TRESORERIE	4 997	215 557	210 560	(52 099)

	FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL	69 231	279 122	209 891	(89 430)
--	-------------------------------	--------	---------	---------	----------

Emplois exprimés en positif - Ressources exprimées en négatif



Analyse fonctionnelle du bilan

	Etat exprimé en euros Etat en valeurs brutes	30/06/2019	30/06/2018	Variations	%
EMPLOIS STABLES					
Immobilisations incorporelles		125 679	120 140	5 538	4,61
Immobilisations corporelles		10 056	10 056		
Immobilisations financières					
Charges à répartir					
Total emplois stables		135 734	130 196	5 538	4,25
RESSOURCES STABLES					
Capital et réserves		114 142	204 553	(90 411)	-44,20
Rétention de résultat		100 943	82 849	18 095	21,84
Résultat		199 662	(90 411)	290 073	-320,84
Subventions investissements					
Provisions réglementées					
Provisions risques et charges					
Comptes courants d'associés	109		44	65	147,69
Emprunts et dettes assimilés			2 392	(2 392)	-100,00
Total ressources stables		414 857	199 427	215 430	108,02
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL		279 122	69 231	209 891	303,18
EMPLOIS CIRCULANTS					
Stocks de matières et marchandises					
Stocks en cours de produits					
Avances et acomptes					
Clients et comptes rattachés	279 412		220 824	58 588	26,53
Effets escomptés					
Autres créances d'exploitation	9 702		46 948	(37 246)	-79,33
Comptes de régularisation	19 328		16 878	2 450	14,52
Total de l'actif circulant	308 443		284 651	23 792	8,36
RESSOURCES CIRCULANTES					
Avances reçues					
Fournisseurs et comptes rattachés	123 391		119 830	3 561	2,97
Dettes fiscales et sociales	121 487		100 587	20 899	20,78
Autres dettes					
Comptes de régularisation					
Total du passif circulant	244 878		220 417	24 461	11,10
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	63 565		64 233	(668)	-1,04
Disponibilités	215 557		5 365	210 193	N/S
Valeurs mobilières de placement					
Total trésorerie active	215 557		5 365	210 193	N/S
Concours bancaires			367	(367)	-100,00
Effets escomptés			367	(367)	-100,00
Total trésorerie passive				210 560	N/S
TRESORERIE NETTE	215 557		4 997	210 560	N/S
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL	279 122		69 231	209 891	303,18

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **558 791** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 493 684** euros et un total **charges** de **1 294 022** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **199 662** euros.

L'exercice considéré débute le **01/07/2018** et finit le **30/06/2019**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base

:

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/06/2019
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	39 274		5 538			44 813
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport	75 406					75 406
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	5 460					5 460
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	120 140		5 538			125 679	
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	10 056					10 056
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	10 056					10 056
TOTAL		130 196		5 538			135 734

Amortissements

Etat exprimé en euros

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/06/2019
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Autres				
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels	24 679	7 656		32 335
Autres Instal., agencement, aménagement divers				
Matériel de transport	54 252	9 420		63 672
Matériel de bureau, mobilier	3 918	1 019		4 936
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	82 849	18 095		100 943
TOTAL	82 849	18 095		100 943

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

A2M TP

Société par actions simplifiée
Au capital de 40 000 euros
Siège social : 29 rue François de Tessen, 77330 OZOIR-LA-FERRIERE
750 976 938 RCS MELUN

PROCÈS-VERBAL

DES DÉCISIONS DE LA PRÉSIDENTE **DU 8 NOVEMBRE 2019**

L'An deux mille dix-neuf,
Le huit novembre,
A quatorze heures,

Madame MURIEL FERREIRA, agissant en qualité de Présidente de la société
A2M TP sus-désignée,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Examen et arrêté des comptes de l'exercice social clos le 30 juin 2019,
- Décisions à prendre en vue de l'approbation des comptes.

EXAMEN ET ARRÊTÉ DES COMPTES DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

La Présidente procède à l'examen détaillé des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2019.

La Présidente prend acte que les comptes annuels ont été établis dans le respect des règles de présentation et des méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

La Présidente arrête définitivement les comptes de l'exercice social clos le 30 juin 2019 faisant apparaître un bénéfice de **199 661,81 euros** et décide de les soumettre à l'approbation de l'associé unique.



PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

La Présidente décide de proposer à l'associé unique d'affecter et de répartir le bénéfice de l'exercice s'élevant à **199 661,81 euros** de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	199 661,81 euros
------------------------	------------------

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur	70 142,46 euros
-------------------------------	-----------------

Pour former un bénéfice distribuable de	269 804,27 euros
---	------------------

A titre de dividendes	150 000,00 euros
-----------------------	------------------

Le solde	119 804,27 euros
----------	------------------

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à **119 804,27 euros.**

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2019 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 150 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

La Présidente déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

La Présidente précise qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

CONVOCATION DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

La Présidente décide de convoquer l'associé unique pour le 25 novembre 2019 à 11 heures, 29 RUE François de Tesson 77330 OZOIR-LA-FERRIERE, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :



ORDRE DU JOUR

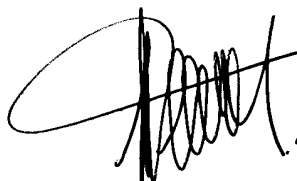
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 30 juin 2019 et quitus à la Présidente,
- Approbation des charges non déductibles fiscalement,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial de la Présidente sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE - PROJET DES DÉCISIONS

La Présidente arrête ensuite les termes du rapport qui sera présenté à l'associé unique ainsi que le projet des décisions qui lui seront soumises.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Présidente.

MURIEL FERREIRA
Présidente



A2M TP

Société par actions simplifiée
Au capital de 40 000 euros
Siège social : 29 rue François de Tesson, 77330 OZOIR-LA-FERRIERE
750 976 938 RCS MELUN

PROCÈS-VERBAL **DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE** **DU 25 NOVEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf,
Le vingt-cinq novembre,
A 11 heures,

Monsieur Antoine FERREIRA, Associé unique de la société A2M TP,

En présence de Madame MURIEL FERREIRA, Présidente non associée de la Société,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

Madame MURIEL FERREIRA, Présidente non associée a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2019 ainsi que son rapport.

Les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2019 et le rapport de la Présidente ont été adressés le 8 novembre 2019 à l'associé unique.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 30 juin 2019 et quitus à la Présidente,
- Approbation des charges non déductibles fiscalement,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.



PREMIERE DÉCISION

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de la Présidente, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2019, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, il donne à la Présidente quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'associé unique approuve le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 455 euros.

L'associé unique prend acte des modifications apportées aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation des comptes, qui ont été décrites et justifiées dans l'annexe.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique, sur proposition de la Présidente de la Société, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2019 s'élevant à **199 661,81 euros** de la manière suivante :

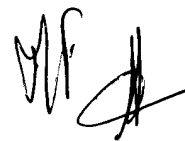
Bénéfice de l'exercice	199 661,81 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	70 142,46 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	269 804,27 euros
A titre de dividendes	150 000,00 euros
Le solde	119 804,27 euros

En totalité au **compte "report à nouveau"** qui s'élève ainsi à **119 804,27 euros**.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 25 novembre 2019.

L'associé unique déclare être informé que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,



- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2019 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 150 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

TROISIEME DÉCISION

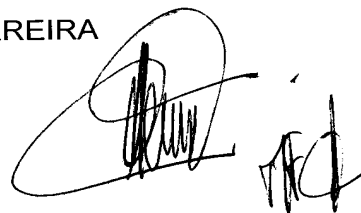
L'associé unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Antoine FERREIRA
Associé unique



A2M TP

Société par actions simplifiée
Au capital de 40 000 euros
Siège social : 29 rue François de Tesson, 77330 OZOIR-LA-FERRIERE
750 976 938 RCS MELUN

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 25 NOVEMBRE 2019

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT de l'exercice clos le 30 juin 2019

Bénéfice de l'exercice	199 661,81 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	70 142,46 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	269 804,27 euros
A titre de dividendes	150 000,00 euros
Le solde	119 804,27 euros

En totalité au **compte "report à nouveau"** qui s'élève ainsi à **119 804,27 euros**.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 25 novembre 2019.

L'associé unique déclare être informé que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),



- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2019 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 150 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Certifié conforme

La Présidente

